Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale Direction Enfance Famille Maison du Département de l'Ouest Orléanais 44, Rue de Châteaudun 45130 Meung-sur-Loire

**XXXXXX** 

Réf: Dossier Familial NXXXXX Contact: XXXXX (02.18.21.29.79) Objet: Allocations temporaires -Décision du 14/04/2021

Meung-sur-loire, le 23 avril 2021

Madame,

## NOTIFICATION POUR LE VERSEMENT D'ALLOCATIONS TEMPORAIRES

➤ Par ordre de paiement payable auprès de la S.I.P. Orléans Sud - 9 avenue du Président John Kennedy - 45000 ORLEANS pour la période du 01/04/2021 au 30/04/2021 :

Aide	Montant à verser	N° d'ordre de paiement			
Allocations Temporaires	138,00 €	AT/21/O/147			

L'aide sera versée en espèces sur présentation : de la présente notification originale, de l'ordre de paiement original et d'une pièce d'identité du bénéficiaire de l'aide.

Pour le Président et par délégation,

Sylvie VAILLANT
Responsable du service Accueil et

Responsable du Service Dématérialisation

et Modernisation

**Thierry LASCOU** 

Département du Loiret 45945 Orléans Tél. 02 38 25 45 45 – loiret@loiret.fr www.loiret.fr

## Ministère ou C.S.: Conseil Départemental du loiret Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

## ORDRE DE PAIEMENT

Ordonnateur : MDD - de l'Ouest Orléanais

Service : Département :

Attention. – La validité de cet ordre de paiement est limitée. En cas de retard apporté à son encaissement par le créancier, ce dernier court le risque de se voir opposer la prescription à l'expiration du délai de déchéance prévu par la loi 68-1250 du 31/12/1968 (validité limitée au 31/12 de la 4ème année suivant celle d'émission).

Exercice 2021

		REF. DU MANDATEMENT – OBJET DE LA DEPENSES – PIECES JUSTIFICATIVES							RETENUES ET OPPOSITIONS		
NOM ET ADRESSE DU CREANCIER COMPTE À CREDITER	SOMME NETTE REVENANT AU CREANCIER	ANNEE D'ORIG.	DATE D"EMISSION	N° DU BORDEREAU	N° DU MANDAT	N° du Chèque ou de l'Ordre de Paiement	COMP. ECON.NAT. COMP. INVESTIS.	IMPUTATION	SOMME MANDATEE	RETEN.CODE DES	MONTANT
1	2	3	4	5	6		8	9	10	11	12
xxxxx	138,00 €	Allocati Decision Poste co ORLEAN	2021 Responsable du Service Demats Hallsation et Modernisation  Allocation Temporaire Famille-Paierie Départementale Décision du 14/04/2021 Thierry LASCOU  Poste comptable du Loiret : S.I.P. Orléans Sud - 9 avenue du Président John Kennedy - 45000 ORLEANS					65111 - 51	138,00 €  REFERENCES DES OPPOSITIONS		
Timbre « Vu bon à payer »	Pour acquit de la somme	e de , le			,	Arrête le présent mandat à la somme figurant à la colonne 10 : 138,00 €		colonne 10 :	TOTAL des retenues et oppositions  NET à Payer		

Pour le Président et par délégation

Sylvie VAILLANT Responsable du service Accueil et Accompagnement